

# Décrets, arrêtés, circulaires

## TEXTES GÉNÉRAUX

### MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

**Décret n° 2006-782 du 3 juillet 2006 modifiant le décret n° 48-1108 du 10 juillet 1948 portant classement hiérarchique des grades et emplois des personnels civils et militaires de l'Etat relevant du régime général des retraites**

NOR : MENH0601377D

Le Premier ministre,

Sur le rapport du ministre de l'économie, des finances et de l'industrie, du ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, du ministre de la santé et des solidarités et du ministre de la fonction publique,

Vu le décret n° 48-1108 du 10 juillet 1948 modifié portant classement hiérarchique des grades et emplois des personnels civils et militaires de l'Etat relevant du régime général des retraites, ensemble les textes qui l'ont complété ou modifié ;

Vu le décret n° 84-135 du 24 février 1984 modifié portant statut des personnels enseignants et hospitaliers des centres hospitaliers et universitaires ;

Vu le décret n° 84-431 du 6 juin 1984 modifié fixant les dispositions statutaires communes applicables aux enseignants-chercheurs et portant statut particulier du corps des professeurs des universités et du corps des maîtres de conférences ;

Vu l'avis du Conseil supérieur de la fonction publique de l'Etat en date du 7 décembre 2005,

Décète :

**Art. 1<sup>er</sup>.** – Les tableaux annexés au décret du 10 juillet 1948 susvisé sont modifiés conformément au tableau annexé au présent décret.

**Art. 2.** – Le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie, le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, le ministre de la santé et des solidarités, le ministre de la fonction publique, le ministre délégué au budget et à la réforme de l'Etat, porte-parole du Gouvernement, et le ministre délégué à l'enseignement supérieur et à la recherche sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 3 juillet 2006.

DOMINIQUE DE VILLEPIN

Par le Premier ministre :

*Le ministre de l'éducation nationale,  
de l'enseignement supérieur  
et de la recherche,*  
GILLES DE ROBIEN

*Le ministre de l'économie,  
des finances et de l'industrie,*  
THIERRY BRETON

*Le ministre de la santé et des solidarités,*  
XAVIER BERTRAND

*Le ministre de la fonction publique,*  
CHRISTIAN JACOB

*Le ministre délégué au budget  
et à la réforme de l'Etat,  
porte-parole du Gouvernement,*  
JEAN-FRANÇOIS COPÉ

*Le ministre délégué  
à l'enseignement supérieur  
et à la recherche,*  
FRANÇOIS GOULARD

## A N N E X E

GRADES ET EMPLOIS	CLASSEMENT hiérarchique (indices bruts)	OBSERVATIONS
<p style="text-align: center;">ÉDUCATION NATIONALE ET RECHERCHE</p> <p style="text-align: center;">III. - <i>Université de France</i></p> <p style="text-align: center;">A. - <b>Enseignements supérieurs</b></p> <p style="text-align: center;">1. Universités</p> <p>Les mots :</p> <p>Maître de conférences des universités-praticien hospitalier :</p> <p>Hors classe.....</p> <p>1<sup>re</sup> classe.....</p> <p>2<sup>e</sup> classe.....</p> <p>sont remplacés par les mots :</p> <p>Maître de conférences des universités-praticien hospitalier de médecine, d'odontologie et des disciplines pharmaceutiques :</p> <p>Hors classe.....</p> <p>1<sup>re</sup> classe.....</p> <p>2<sup>e</sup> classe.....</p>	<p>801-Hors échelle A 755-1015 530-677</p> <p>801-Hors échelle A 755-1015 (530) (608) (677) 530-677</p>	<p>Echelons provisoires.</p>